Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 022-212203392-20260527-D043_2026-DE

TADEN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 mai 2026

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, LE VINGT-SEPT MAI, A VINGT HEURES TRENTE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TADEN, DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR GAETAN ALLANO, MAIRE.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : LE 20 MAI 2026

PRESENTS :
M. ALLANO Gaëtan, Mme COSSON Béatrice, M. GUILLAUME Patrick, Mme FORTHOMME Sophie, M. LEMARCHAND Franck, Mme GOMBERT Patricia, M. BROCHARD Michel, M. CARNET Eric, M. CHANTRENNE Olivier, M. VILLALON Nicolas, Mme BRETON Elodie, Mme PINOT Charline, Mme MARRE Claire, M. GITTA Valentin, Mme PASDELOU Martine, M. NOËL Olivier, M. HANNEQUIN Eric, Mme PLUNET Valérie.

ABSENTS :
M. FLEURY Christian ayant donné procuration à Mme MARRE Claire,
Mme ALLOUARD Melinda ayant donné procuration à M. LEMARCHAND Franck,
Mme ROY Lauriane ayant donné procuration M. BROCHARD Michel,
M. HEUZE Jocelyn ayant donné procuration à M. ALLANO Gaëtan,
M. ROBERT Marcel.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CARNET Eric.

DELIBERATION N° 043-2026
4.2

PERSONNEL – RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS

CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code de la Fonction Publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale permettant d'autoriser le Maire à pourvoir rapidement aux besoins saisonniers ;

Considérant que les besoins d'entretien des espaces verts importants en saison estivale, associés aux départs pour congés annuels des agents des services techniques, rendent le fonctionnement des services techniques municipaux parfois compliqué ;

Après en avoir délibéré ;

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 022-212203392-20260527-D043_2026-DE

TADEN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité :

1. **CREE deux emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions suivantes :**

	Saisonnier 1	Saisonnier 2
Type de Contrat	Contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité	
Métier	Agent d'entretien polyvalent	
Lieu de travail	Services techniques municipaux / ensemble de la commune	
Début du contrat	01 juillet 2026	01 juillet 2026
Fin du contrat	31 août 2026	31 août 2026
Temps de travail	Complet	Complet
Durée hebdomadaire de service « lissée »	35/35	35/35
Grade de rémunération	Adjoint technique	Adjoint technique
Echelon de rémunération	3ème échelon	3ème échelon
Régime indemnitaire	RIFSEEP (IFSE + CIA) des agents de catégorie C à équivalence de poste	RIFSEEP (IFSE + CIA) des agents de catégorie C à équivalence de poste

2. **AUTORISE Monsieur le Maire à déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil ;**

3. **PREVOIT à cette fin une enveloppe de crédits au budget.**

Certifié conforme au registre des délibérations,
A Taden, le 29 mai 2026,

Le Maire,

Gaëtan ALLANO

MAIRIE de TADEN (Côtes-d'Armor) 22100